

# A.S.L. Saint-Jean-les-Moulières

25, allée Saint-Jean-les-Moulières 83500 La Seyne sur Mer – Tél : 06 51 40 75 45 / 06 46 78 30 07 e-mail : ASL-moulieres@orange.fr

La Seyne sur mer, le 02 Juillet 2023

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 juin 2023

**Sont Présents ou représentés : 21**

Mmes & M. ARDOUIN – BONNAFIS – CASTELLANO – CITTADINI – COUDRIOU – DELAUNAY – DEMARECAUX – DUPREY – DURAND – EYMIEU – FAVRESSE – FEMENIA – FERRO Roger – KLEIN – LANDI – LEVILLY – MARSHALL/LEVIVIER – SALINE – STOCKDALE – STRASSEL – VANOUDEUSDEN.

Absents : 8

Mmes & M. BAJRIC Renat – BAJRIC Romer – CAMPILLO/PENICA – DI BARTOLOMEO – ESCRIVA – Héritiers FERRO Humbert – FRIEH/GOSELIN – ORSI/CLAUZEL

Le quorum étant atteint (21 présents/représentés sur 29 colotis), la séance peut débuter à 18h15.

Avant de commencer nous avons une pensée émue pour notre voisine Mme BAJRIC G. qui nous a quittés en janvier 2023.

Nous remercions Madame Garnier Isabelle, son équipe et la municipalité qui nous ont permis de nous réunir dans les locaux de la Maison de quartier Jean Bouvet.

Rappel : toute question non inscrite à l'ordre du jour ne peut faire l'objet d'un vote aujourd'hui.

### **1 – Rapport d'activités :**

- Les commandes groupées de fuel continuent à bien fonctionner.
- Les bateaux ont enfin quitté le parking central, à notre grand soulagement.

**Rappels**, comme à chaque réunion :

- Propreté des trottoirs (herbe) et taille des haies à l'aplomb des murs de clôture et des séparations entre voisins.
- Le parking central sert de décharge... (il s'agirait de jeunes qui arrivent vers minuit... et laissent leurs déchets quand ils ne viennent pas déposer des encombrants comme cela est arrivé mardi dans la nuit).
- Vous êtes invités à utiliser le stationnement sur les parkings prévus à cet effet plutôt que sur les voies du lotissement notamment dans le cas de nombreux invités.
- Les piscines sont très fréquentées à cette saison, veuillez à limiter les cris ... lors et hors baignade ... Notre lotissement tient à garder sa réputation de lotissement calme.
- De plus en plus de circulation. Le sens interdit n'est pas respecté, notamment par les personnes des lotissements impasse des souches et des sarments...

**Travaux** : des règles d'horaires ont été édictées pour les travaux bruyants. Ils sont autorisés uniquement :

- de **8h à 12h** et de **14h à 19h30** en semaine ;
- de **9h à 12h** et de **15h à 19h** le samedi ;
- de **10h à 12h** uniquement pour les dimanches et jours fériés.

## **2 – Rapport financier :**

Je laisse la parole à la trésorière pour le rapport financier (Cf. annexe 1).

Observations : les pièces justificatives des dépenses sont à votre disposition.

**Vote :**

Contre : 0

abstentions : 0

pour : 21

## **3 – Questions diverses :**

**Cotisation** : Un voisin a demandé oralement à Josette, la possibilité de nettoyer les parkings cette année, pour ne pas avoir à payer sa cotisation 2023.

Après en avoir discuté entre nous plusieurs problèmes ont été soulevés : problème d'assurance, cela pourrait créer un précédent... etc...

Après en avoir rediscuté avec l'intéressé, il va échelonner le paiement sur plusieurs mois, le problème est donc résolu.

**Jardinier** : contacté, devrait passer rapidement (j'attendais, avant de le contacter, que les dernières pluies soient tombées pour éviter une repousse rapide).

Nous verrons également avec lui pour un devis d'élagage des chênes du parking central dont certaines branches semblent présenter un risque de chute et donc un danger potentiel.

**Jardinier à renouveler ?**

**Vote :**

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

**Ralentisseur** : Le ralentisseur a été revendu en début d'année pour 150 €. Merci M. Landi.

**Barrières** : Un devis pour 2 barrières a été demandé. Il se monte à 9408 €, hors coût des travaux pour amener l'électricité sur l'emplacement des barrières à l'entrée et à la sortie du lotissement (Cf. annexe 2).

Rappel : Nous devons le passage (servitude) aux habitants des lotissements qui arrivent par l'Allée du Domaine Saint-Jean en direction de la Maison Jean Bouvet.

Il reste à faire établir des devis pour une installation électrique (classique ou par panneaux solaires) et à consolider divers éléments auprès de la Mairie (éclairage, changement d'ampoules, etc... dans l'éventualité d'une fermeture du lotissement), de la Seynoise-des-eaux, des services de propreté, des encombrants et des lotissements concernés par le droit de passage (voir auprès de ces lotissements la possibilité d'un projet commun de fermeture des lotissements).

**Pas de vote réalisé en séance concernant les barrières, le projet n'étant pas suffisamment consolidé.**

**Banque :** Nous avons changé de banque le 22 mai 2023, pour le Crédit Agricole. En effet, l'ancienne banque, qui nous rétrocédait les frais de gestion en 2022, ne pouvait plus le faire en 2023 et ses frais étaient importants (21,90 € par trimestre + 24 € d'arrêté de compte en fin d'année, soit 111,60 € par an).

Le Crédit Agricole prend 2 € par mois, soit 24 € par an, et 15 € de souscription parts sociales à l'ouverture du compte comme le font toutes les banques mutualistes.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention.

Séance levée à 19h15.

Tous les colotis sont invités au verre de l'amitié.

Secrétaire de séance

M. Laurent BONNAFIS



Président

M. Ludovic EYMIEU

